

Agence de Vitry en Artois

37 Route Nationale

03 21 07 07 64



stéphaneplaza
immobilier

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 1^{er} janvier 2017, Tarifs indiqués TTC, TVA 20%

Agence de Douai

322 Rue de Paris

03 27 96 44 45

TRANSACTIONS

Estimations gratuites

Sur le prix de vente : 4% + 3000 euros

- A la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente,
- A la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche

Aucun mandat de recherche ne peut être fait si nous détenons un mandat de vente

LOCATIONS

Estimations gratuites

- **Baux d'habitation**

honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges

Ces honoraires sont plafonnés à 12 euros TTC du m² en zone très tendue, 10 euros TTC du m² en zone tendue et 8 euros TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 60€ jusque 50m², 80€ de 50.01m² à 100m², 100€ de 100.01m² à 150m² et 125€ à partir de 150.01m², plafonnés à 3 euros/m²

A la charge du locataire : 60€ jusque 50m², 80€ de 50.01m² à 100m², 100€ de 100.01m² à 150m² et 125€ à partir de 150.01m², plafonnés à 3 euros/m²

Avenant au bail : 300 euros, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

- **Baux de garage ou de parking**

A la charge du propriétaire : 90 euros

A la charge du locataire : 90 euros

- **Baux professionnels ou commerciaux**

Honoraires à la charge exclusive du preneur : 9.60 % TTC (soit 8% HT), du quittance de la première période triennale

GESTION LOCATIVE

A la charge du propriétaire :

Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 3.3% des sommes quittancées (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations complémentaires :

- Représentation assemblée générale des copropriétaire : 250 euros
- Rédaction et demande subvention ANAH : 250 euros
- Suivi des travaux (montant supérieurs à 1 mois de loyer hors charges) : 6% du montant des travaux (ramené à 2.5% si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Gestion des sinistres d'assurance : 100 euros
- Représentation aux expertises : 60 euros / heure
- Gestion des dossiers contentieux : 150 euros
- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
 - 1^{er} lot : 40 euros
 - A partir du 2^{ème} lot : 30 euros / lot supplémentaire

FRAIS ANNEXES

Recherche de document : 15 euros / document

Copie de document : 0.20 euros / page